

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire 2021/05 du Jeudi 30 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 17h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le gymnase de Parent (63270), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Validation du plan d'actions pour le Projet d'établissement 2021-2025**

*Annexes(s) : plan d'actions - projet d'établissement « La Passerelle » 2021-2025*

**Date de convocation :** 24 septembre 2021

**Date d'affichage du compte-rendu :** 6 octobre 2021

**Secrétaire de séance :** SERRA Pierre

**Rapporteur :** LEGENDRE Denis

### Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 90

- Titulaires : 87

- Suppléants : 3

Absents ayant donné pouvoir : 24

Absents excusés : 7

**Votants : 114**

### PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (90)

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
PELISSIER Didier (S)	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
ARCHIMBAUD Guy	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélie
ARNAULT Lionel	FANJUL José	PAGESSE Pierre
	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
	FERREIRA Fernando	
	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARDY André		PETEILH Sandra
BARRAUD Bertrand	GARNAVAULT Philippe	
BARTHOMEUF Serge	GAUDRIAULT Damien	PRADIER Laurent
BASTIEN Gérard	GILBERT Odile	PRUNIER Jean-Pierre
ROUSSEL Denis (S)	GOMEZ Jean-Marc	
	GONTHIER Emmanuel	RAVEL Pierre
BESSEYRE Fabien	GOUSSARD Bérangère	RKINA Mohammed
BESSON Jean-Louis	GOYON Guy	
BŒUF Nicole		ROUX Bernard
BOISTARD Philippe	HERBST Nadine	RYCKEBOER Christian
BOURG François	HOSMALIN Marc	SABATIER Gilles
	JAFFEUX Ophélie	
BRUN Pascale	JAFFEUX Sébastien	SAUVANT Jean-Pierre
BRUNEL Séverine		BRUN Claudine (S)
BRUNETTI Graziella	KINDT Patrick	SCHUMACHER Emilie
	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SERRA Pierre
CHABRILLAT Frédéric	LAGARDE Maguy	SUIDUREAU Carine
CHALLET Vincent	LAMOUREUX Jean-François	
	LAVILLE Philippe	TEZENAS Olivier
CHASSANG Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	THERME Jacques
COLLET Jean-Pierre	LEGENDRE Denis	THEVENET Emilie
CORRE Jean-Marie		TINET Georges
CORREIA Emmanuel	LEROY Véronique	TOURLONIAS Vincent
COSTE Yves		
COSTON David		
		VALLON Sébastien
COUDUN Valérie	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
CREGUT François	MARIANY Marie-Line	VEZON Christophe
CROZE Yves-Serge	MASSARDIER Marie-Laure	
	MEALLET Roger-Jean	
DENAIVES Catherine	MERLEN Bernard	
	METEIGNIER Stéphane	
DESIGNES Jean		
DRUELLE Jean-Claude		

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (3)** ANGLARET Sylviane (PELLISSIER Didier) ; BERNARD Jean-Paul (ROUSSEL Denis) ; SAUX Marie-Pierre (BRUN Claudine) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (24)** ALBARET Christophe à SERRA Pierre ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABAUD Christelle à PETEILH Sandra ; COSTON Marie à VARISCHETTI Martine ; DABERT Jean-Claude à MASSARDIER Marie-Laure ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à BARRAUD Bertrand ; GUILLAUME Julien à CHALLET Vincent ; LENEGRE Jean-Louis à CORREIA Emmanuel ; LIVET Bertrand à CHALLET Vincent ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MAHINC Didier à MASSARDIER Marie-Laure ; PELLEGRINELLI Christophe à LEGENDRE Denis ; PILLON Stéphane à SERRA Pierre ; POJOLAT Marie à VARISCHETTI Martine ; PUECH David à BARRAUD Bertrand ; SALVINI Luc à NICOLLET Michel ; SUTY Lionel à LAVILLE Philippe ; THALAUD François à DUBESSY Florence ; TREHIN Anne-Marie à DUTHEIL Nathalie ; TRILLEAUD Eric à RAVEL Pierre ; WALTER Christian à COSTON David ; ZANIN Nathalie à PELLISSIER Patrick ;

**ABSENTS EXCUSES : (7)** ADMIRAT Nadine ; CHANIMBAUD Lionel ; FRADIN Guy ; GREGOIRE Nathalie ; JEANMOUGIN Isabelle ; LIGNIERE Frédéric ; ROCHETTE Christophe ;

\*

#### LE RAPporteur DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) « La Passerelle » à Issoire est un Établissement social et médico-social (ESMS), soumis aux dispositions de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 et à l'article L311-8 du Code de l'Action Sociale dont ce dernier dispose que : « pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement ».

Ainsi, le projet d'établissement est un outil qui garantit les droits des usagers, qui définit les objectifs en matière de qualité des prestations et qui rend lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure. Afin de respecter la réglementation qui doit s'appliquer au fonctionnement du FJT, un comité de pilotage s'est réuni en date du 03 octobre 2019 afin de débiter les travaux et de fixer le calendrier relatif à la rédaction du projet d'établissement. La crise sanitaire a retardé la mise en place de cette démarche et les travaux ont pu débiter en 2021.

Un groupe de travail d'élus de la commission « insertion professionnelle et FJT » s'est réuni à deux reprises dans le courant du premier semestre 2021 et a retenu les 5 grands thèmes pour construire le projet d'établissement du FJT, à savoir :

- Les missions ;
- Le public et son entourage ;
- La nature de l'offre de service et son organisation ;
- Les professionnels et compétences mobilisés ;
- Les objectifs d'évolution et de développement.

Pour chacun des thèmes retenus ci-dessus, un plan d'actions a été établi et a été décliné en 16 fiches action, ci-annexées. Celles-ci impliquent des réunions de travail avec, selon les thèmes, les résidents et les partenaires institutionnels et opérationnels du FJT, ainsi que les Directions et ou les services de l'Agglo Pays d'Issoire à savoir, « Enfance-Jeunesse et sport », « Mobilité et cadre de vie », « Culture et patrimoine » et « responsabilité environnementale ».

Le calendrier prévisionnel de ces rencontres sera établi au cours du dernier trimestre 2021 et du premier semestre 2022. A l'issue de ces groupes de travail, et lorsque le Projet d'établissement 2021-2025 sera rédigé, il sera soumis à l'approbation des conseillers communautaires lors d'un prochain conseil communautaire.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

## CADRE REGLEMENTAIRE

- VU** le code général des collectivités territoriales ;  
**VU** la loi 2002-2 du janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;  
**VU** l'article L311-8 du Code de l'Action Sociale et Familiale ;  
**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;  
**VU** l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;  
**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;  
**VU** le plan d'actions du projet d'établissement « La Passerelle » 2021-2025  
**VU** les conclusions du comité de pilotage en date du 03 octobre 2019 ;  
**VU** l'avis de la commission insertion professionnelle et FJT en date du 06 juillet 2021.

\*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 114

- Pour : 114
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De valider le principe de création d'un projet d'établissement 2021-2025 pour le Foyer Jeunes Travailleurs (FJT) « La Passerelle » à Issoire s'articulant sur les 5 grands thèmes ci-dessus exposés ;
- De mettre en place un plan d'actions, tel que défini en annexe ;
- De créer des groupes et des réunions de travail et, selon les thèmes, y convier les résidents, les partenaires institutionnels et opérationnels du FJT ;
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches et signer tout acte ou document se rapportant à ce dossier.

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme :  
Le Président,  
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire  
Issoire, le 01/10/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 01/10/2021